



**Séance du
28 avril 2026**

Date de la
convocation :

20 avril 2026

Date d'affichage :

22 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 49

Présents : 46

Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20260428-1.2

Objet : Détermination du nombre de membres du bureau communautaire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Étaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Isabelle Gardé, absente excusée, représentée par Monsieur Patrick Grosjean

Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Alain Trouessin, absents excusés

Monsieur Clément Vanheuerswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que les dispositions de l'article L. 5211-10 précisent que le Bureau de la communauté soit composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant que Monsieur le Président souhaite pouvoir ouvrir le bureau communautaire, en créant 3 postes de conseiller.e.s délégué.e.s, membres du bureau communautaire ;

⊙ Sur demande de Monsieur Jean-Charles Vitaux, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à bulletin secret.

Considérant que monsieur le Président indique que la mention « oui » permettra de désigner trois conseiller.e.s délégué.e.s, membres du bureau communautaire comme proposé dans la note de synthèse ;

⊙ Le Conseil Communautaire désigne deux assesseurs, Madame Nathalie Vasseur et Monsieur Patrick Grosjean, pour former le bureau de vote.

⊙ Le Conseil Communautaire procède, à bulletins secrets, et par :

- 32 voix pour ;
- 15 voix contre ;

décide de fixer à 3 le nombre des autres membres du bureau.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eddie FACQUE

